

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Sandrine LARBIOUZÉ, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Marie-Joëlle DEBATY, Guy LABARRERE, , Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA ,Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSES : Martine BERT

PROCURATIONS : de Martine BERT à Georges GUILHAMET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

PV séance du 30 mars 2015 :

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 30 mars 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – VOTE DES TAXES : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose le vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2015, la commission des finances a validé les taux identiques à 2014, à savoir :

	Pour mémoire Taux 2014	Taux 2015	Bases 2015	Montant attendu
T H	6,96	6,96	2 664 000	185 414,00
F B	6,08	6,08	1 729 000	105 123,00
F N B	24,07	24,07	82 100	19 761,00
TOTAL				310 298,00

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : adopté à l'unanimité

Présentation du tableau prévisionnel par Michel Lauvaux. Elles sont reconduites pour partie, et sont attribuées :

	2014	2015
Amicale Sapeurs Pompiers	300,00	300,00
Ass. ASSON-SPORTS	9 000,00	9 000,00
ASSON ANIMATION	400,00	400,00
Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	1 073,00	1 044,00
Ass Parents Elèves (P-Latapie) - 37 enfants en 2014/ 36 en 2015	148,00	144,00
OCCE Coop Scolaire (Bourg) – 168 enfants en 2014 /169 en 2015	4 872,00	4 901,00
Ass Parents Elèves (Bourg)	672,00	676,00
Conscrits	150,00	150,00
La Passejade (400 + 150) en 2014	550,00	0
La Vie Qui Gagne	500,00	500,00
CSO	500,00	0
Entente Sportive Vath Vielha	200,00	
USCN Rugby	200,00	
Ass des maires Intempéries - juin 2013	500,00	
Groupement Pastoral – Cabane Marty Peyras		8 000,00
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	19 065,00	25 115,00

29 € pour sorties scolaires
4 € pour Associations des Parents Elèves
40 € budget fournitures scolaires

Rappel : les associations qui bénéficient de subventions doivent chaque année présenter une demande avec un budget prévisionnel et les comptes de l'année antérieure.

3 – SUBVENTION A LA MAISON DE L'ENFANCE : adopté à l'unanimité

Provision nécessaire pour le paiement de la facture de la Maison de l'enfance à Coarraze pour l'année 2014 pour un montant de 7 784,00 €, avec un nombre plus important d'enfants qu'en 2013 dont le montant était de 6 220,00 €, paiement à l'article 657341

4 – BUDGET COMMUNE 2015 : 15 pour et 4 contre

Monsieur le Maire donne lecture et commente le budget primitif pour l'année 2015 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 409 491,17
RECETTES	1 409 491,17

INVESTISSEMENT			
	VOTE	REPORT	TOTAL
DEPENSES	1 082 786,00	539 448,00	1 622 234,00
RECETTES	1 622 234,00		1 622 234,00

Les principales opérations prévues en investissement concernent :

- les travaux à l'école du bourg avec la création de 2 salles de classe et la cantine
- La transformation du local des services techniques en espace socio-culturel
- Achat de terrain
- La voirie

5 – ENTRETIEN ESPACES VERTS HLM : adopté à l'unanimité

Il convient de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM. Le montant retenu en 2014 était de 300 €. Après discussion il est décidé d'augmenter ce montant qui sera pour 2015 de 310 €.

6 – ENTRETIEN ESPACES VERTS « SDC LES ESCUERES » et « Entreprise Calonge » :

15 pour, 1 contre, 3 abstentions

Montant fixé pour l'entretien des espaces verts effectué par les services techniques :

- 300,00 € pour la SDC Les Escuères
- 80,00 € pour l'entreprise Calonge

P. Moura vote contre, estimant qu'il s'agit d'une intervention chez un particulier.

7 – PEDT : adopté à l'unanimité

Delphine Craspay, fait le point sur le dossier du **Projet Educatif Territorial (PEDT)**, élaboré avec un comité de pilotage pour mettre en place les activités. L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Les conseils d'écoles ont émis un avis favorable. Une convention est à signer entre Monsieur le Maire et l'Inspecteur d'Académie pour bénéficier de l'aide, le Directeur d'école est partie prenante dans le projet. Le comité de pilotage a vocation d'être le garant du projet. Le PEDT est mis en œuvre pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. On peut également faire des avenants et des bilans seront effectués chaque année.

8 – CESSION GRATUITE AU DEPARTEMENT : adopté à l'unanimité

Il s'agit de régulariser un dossier de cession gratuite de terrain en indivision avec Arthez d'Asson qui se situe après le château en bas du Pont du Labat qui date de 2009. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire pour signer l'acte en la forme administrative chez le notaire.

9 – LOYER KINESITHERAPEUTE : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut établir le montant du loyer de Madame Nicole FERAUD, pour l'occupation, à des fins professionnelles, d'une partie du local communal, pour 3 demi-journées par semaine à partager avec la sophrologue et la diététicienne. Il est décidé de fixer le loyer à 150 € par mois à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le Maire est autorisé à signer le bail.

QUESTIONS DIVERSES :

♦ Marie Françoise Capelani présente la proposition de partenariat avec l'association ACTIOM, association loi 1901, pour permettre à tous les Assonnais de bénéficier d'une offre de complémentaire santé collective négociée à des conditions attractives. C'est la volonté du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui souhaite mettre en place un dispositif pour accompagner l'adhésion des habitants qui le souhaitent à la Mutuelle pour Tous. Ce projet, « Ma Commune Ma Santé » n'impactera pas les finances du CCAS ou de la Commune.

Bénéfices pour les administrés:

- Tarifs mutualisés moins de 60 ans / plus de 60 ans
- Les mêmes avantages quelle que soit la taille de la commune
- Grilles de prestations adaptées par tranche d'âge
- Pas de sélection médicale, pas de questionnaire de santé
- 2 mutuelles, 6 offres.

Bénéfices pour la municipalité:

- Aucun engagement financier

Une information sera adressée auprès de toute la population.

♦ Suite à la réunion de la commission « Environnement - Déchets » qui s'est déroulée à la CCPN, Alexandre Larruhât précise que les taux taxes ordures ménagères restent inchangés. Des modifications sont apportées au règlement intérieur, chiffonnage interdit, site à gravats à Arros Nay fermé, amiante et matériaux susceptibles d'en contenir interdits. Il indique qu'une nouvelle campagne de contrôle des installations fosses septiques va se dérouler d'ici la fin de l'année sur la commune (contrôle tous les 6 ans).

♦ Marie Gabrielle Monset signale que 15 cartons de livres récupérés et issus de la bibliothèque Municipale sont partis pour la Roumanie. Ils sont destinés à alimenter les bibliothèques et médiathèques ; les roumains « sont friands de lectures françaises ». Merci pour eux.